

Bureau du 10 juillet 2003

Décision n° B-2003-1499

commune (s) : Lyon 9°

objet : **La Sauvegarde - Barre 530-540 - Réaménagement des espaces de proximité - Autorisation de signature des marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1314 en date du 5 mai 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour le réaménagement des espaces de proximité à La Sauvegarde Lyon 9°.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 6 juin 2003, a classé premières pour ces différents lots, les offres des entreprises suivantes :

- | | |
|---|------------------|
| - lot n° 1 voirie et réseaux divers : le groupement Gauthey Gerland Lyon pour : | |
| . une tranche ferme d'un montant de | 298 322,72 € TTC |
| . une première tranche conditionnelle de | 44 794,14 € TTC |
| . une deuxième tranche conditionnelle de | 2 250,27 € TTC |
| . une troisième tranche conditionnelle de | 17 494,84 € TTC |
| - lot n° 2 arrosage automatique : entreprise Hydatec pour : | |
| . un montant de | 17 301,34 € TTC |
| - lot n° 3 éclairage : entreprise SDEL réseaux extérieurs pour : | |
| . une tranche ferme d'un montant de | 29 724,19 € TTC |
| . une tranche conditionnelle de | 26 222,30 € TTC |

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1314 en date du 5 mai 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 6 juin 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant, avec les entreprises suivantes :

| | |
|---|-------------------|
| - lot n° 1 : voirie et réseaux divers : le groupement Gauthey Gerland Lyon pour : | |
| . une tranche ferme d'un montant de | 298 322,72 € TTC |
| . une première tranche conditionnelle de | 44 794,14 € TTC |
| . une deuxième tranche conditionnelle de | 2 250,27 € TTC |
| . une troisième tranche conditionnelle de | 17 494,84 € TTC |
| | |
| - lot n° 2 : arrosage automatique : entreprise Hydatec pour : | |
| . un montant de | 17 301,34 € TTC |
| | |
| - lot n° 3 : éclairage ; entreprise SDEL réseaux extérieurs pour : | |
| . une tranche ferme d'un montant de | 29 724, 19 € TTC |
| . une tranche conditionnelle de | 26 222, 30 € TTC. |

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 641 297,05 € TTC en dépenses et 152 450,00 € TTC en recettes suivant l'échéancier suivant :

- dépenses réalisées :

| | |
|-------|--------------|
| .2002 | 48 678,05 € |
| .2003 | 81 011,00 € |
| .2004 | 511 608,00 € |

- recettes :

| | |
|-------|--------------|
| .2004 | 152 450,00 € |
|-------|--------------|

3° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 458 157 - fonction 824 - opération 0702 - centre budgétaire 7500 - centre de gestion 572 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,